

	<b>FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES</b> <b>Règlement de la Coupe de Tunisie</b> <b>de Saut d'Obstacles</b>	Discipline : SO
		Edition : 2024

### Article 1

La Coupe de Tunisie de saut d'obstacles (CT) est ouverte à toutes les catégories de cavalier cadet, junior ou senior.

Les catégories de la Coupe de Tunisie sont :

- Coupe de Tunisie des Séniors,
- Coupe de Tunisie des Juniors,
- Coupe de Tunisie des Cadets,

Ce règlement est applicable à partir de la saison sportive 2024-2025.

### Article 2

La Coupe est exclusivement réservée aux cavaliers adhérents à des associations sportives adhérentes à la Fédération Tunisienne des Sports Équestres (FTSE) et en ordre de licence depuis le début de la saison sportive.

Les cavaliers participant aux CT, doivent être de nationalité tunisienne.

Toute participation pour un cavalier étranger à la Coupe ne sera pas acceptée.

Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Chaque cavalier ne peut participer qu'à une seule CT.

### Article 3

Le couple cavalier/cheval de la CT n'ayant pas participé au moins à 9 concours organisés sous l'égide de la FTSE, ne pourra participer aux épreuves de la Coupe. Ces 9 participations doivent être acquises au plus tard à la date de clôture des engagements.

NB : le terme participation implique une présence réelle en piste le jour du concours (il ne s'agit pas d'une inscription sans présence).

### Article 4

Il est admis un maximum de 3 chevaux par cavalier et par classe dans les épreuves qualificatives.

Pour les journées de la CT, un cavalier ne peut participer qu'avec un seul cheval.

Les cavaliers qualifiés pour la finale de la CT, peuvent choisir librement leur cheval mais aucun cheval ne peut participer à la CT s'il n'a pas fait ses preuves durant toute la saison sportive en cours.

### Article 5

Le couple cavalier/cheval ne peut participer dans une hauteur inférieure à celle à laquelle elle participe habituellement à quelque niveau que ce soit : national, international.

Hauteur minimale : 95 cm pour Cavalier Cadet, 110 cm pour Cavalier Junior, 125 cm pour Cavalier Sénior.

Un cheval inscrit pour la CT ne pourra pas effectuer un parcours avec un autre cavalier sur une épreuve inférieure ou antérieure pendant les journées de la CT.

Aucun changement dans le couple cavalier/cheval ne sera autorisé pendant les journées de la CT, ni aucun changement d'épreuve sur place.

### Article 6

La période de qualification commence du début de chaque saison sportive et se termine à sa fin (exp : du mois de Septembre au mois de Juillet).

### Article 7

Les chevaux participant à la CT, doivent passer un contrôle d'identité et un contrôle vétérinaire. Les chevaux/ poneys doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtres ni bandages.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du CT et sont restitués après établissement du décompte final.

Un cheval qui participe à la CT n'a pas le droit de participer à d'autres épreuves du concours le jour de la CT.

Les chevaux autorisés à participer à la CT ne doivent pas être inscrits dans la liste des jeunes chevaux.